

**Séance du lundi 30 janvier 2023**

Convocation du Conseil Municipal le 23 janvier 2023 (affichage ce même jour) à la salle de la mairie, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Tableau des effectifs
- Point sur les futurs travaux de la maison des associations
- Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne
- Contrat de prêt pour les travaux de la tranche d'assainissement
- Location copieur secrétariat
- Contrats téléphonie, gaz et électricité
- Affaires et questions diverses

A 19 heures 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

**Présents** : Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, David ANSEL, François BOURGUIGNON, Thierry PERRIGNON, Anne-Charlotte HIEZ, Arnaud PONCHON, Bernard GUEDON, Franck GONTHIER, Gisèle MAURY, Annabelle ALVES DOS SANTOS, Joël MACHAVOINE

**Absents** : Chantal FAUVIOT excusée  
Patrick EDOUARD, pouvoir à Joël MACHAVOINE  
Marc MAUPAS-LOUDINOT pouvoir à Joëlle VOISIN

François BOURGUIGNON est élu secrétaire de séance.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

La modification envisagée ne peut être proposée ce jour. Ce point est donc reporté à une date ultérieure.

**POINT SUR LES FUTURS TRAVAUX DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

La procédure d'acquisition des terrains progresse lentement. Il nous manque encore quelques réponses pour finaliser le règlement amiable envisagé.

D'ores et déjà, la commission travaux travaille à élaborer un projet et consulte des maîtres d'œuvre.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT POUR LES LOCAUX DEDIES A L'ACCUEIL PERISCOLAIRES DES ENFANTS DE SENAN**

Le centre de loisirs des Petits Polissons, qui assure un accueil extrascolaire et périscolaire des enfants à Villiers sur Tholon, dispose d'une antenne pour un accueil périscolaire (c'est-à-dire avant et après l'école) à Senan.

La CCAB indemnise les communes qui mettent à disposition des locaux dédiés à l'accueil extrascolaire et périscolaire des enfants sur la base des m<sup>2</sup> mis à disposition.

Ce financement était partiellement remboursé par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion qui la liait avec la CCAB. Cette convention a été remplacée par une Convention Territoriale Globale avec des modalités de financement par la CAF tout à fait différentes qui ne prévoient plus l'indemnisation des locaux.

La CCAB a néanmoins souhaité continuer à aider les communes qui ont des locaux dédiés aux activités des centres de loisirs. Elle a conservé l'enveloppe globale qu'elle leur consacrait antérieurement mais a décidé de modifier les modalités de répartition de cette enveloppe. Elle versera désormais une participation proportionnelle au nombre d'enfants accueillis.

Un fonds de concours de fonctionnement a été créé dans cette perspective par le conseil communautaire.

Il s'agit donc d'autoriser le maire à solliciter ce fonds de concours pour l'activité périscolaire de l'annexe du centre de loisirs des Petits Polissons qui est située à Senan.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter ce fonds de concours pour l'activité périscolaire de l'annexe de Senan du centre de loisirs des Petits Polissons de Villiers sur Tholon.

### **CONTRAT DE PRET POUR LES TRAVAUX DE LA TRANCHE D'ASSAINISSEMENT**

Afin de financer les travaux de la 7<sup>e</sup> tranche d'assainissement, nous avons sollicité des propositions de contrat de prêt pour un montant de 380 000 €.

Les offres de prêt reçues des établissements bancaires sont les suivantes :

<b>ETABLISSEMENT BANCAIRE</b>	<b>DUREE</b>	<b>PERIODICITE</b>	<b>TAUX</b>	<b>ECHEANCE</b>	<b>TOTAL INTERETS</b>
Caisse Epargne	20 ans	Trimestrielle	4,07 %	6 965,52 €	177 241,60 €
Crédit Agricole	20 ans	Trimestrielle	3,97 %	6 905,05 €	172 404,38 €
Crédit Agricole	25 ans	Trimestrielle	3,88 %	5 953,41 €	215 341,09 €
Crédit Agricole	20 ans	Annuelle	3,97 %	27 886,84 €	177 736,75 €
Crédit Agricole	25 ans	Annuelle	3,88 %	24 017,00 €	220 424,98 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de prêt du CREDIT AGRICOLE portant sur 20 ans avec une périodicité trimestrielle, au taux de 3,97 %, avec une échéance de 6 905,05 € et un total d'intérêts s'élevant à 172 404,38 €.

### **LOCATION COPIEUR SECRETARIAT**

Le contrat de location du copieur du secrétariat arrive à échéance.

Actuellement le contrat avec la société XEROS est le suivant :

Location trimestrielle : 275 € HT (maintenance comprise)

Prix page N et B : 0,0055 € HT

Prix page couleur : 0,055 € HT

Nous n'avons pas de forfait copies.

Nous avons reçu une proposition de la société DACTYL.

Copieur KONICA MINOLTA :

- location trimestrielle (maintenance comprise) pour 375 € HT,
- Option 1 dual Scan (R/V 1 seule passe) pour 18 € HT
- Option 2 module agrafage interne pour 27 € HT

Volume de pages N et B inclus : 2500

Volume de pages couleur inclus : 3900

Prix page N et B supp : 0,0035 € HT

Prix page couleur supp : 0,035 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de location de la société DACTYL avec option 1.

### CONTRATS TELEPHONIE, GAZ ET ELECTRICITE

#### ELECTRICITE :

Compte tenu de l'évolution des coûts des énergies, le maire informe le conseil municipal que le fournisseur d'électricité, ANTARGAZ, pour les bâtiments communaux, nous a fait parvenir un avenant au contrat concernant une augmentation des prix multipliés par 36.

Cet avenant a bien évidemment été refusé.

En conséquence, la commune a rejoint le groupement de commande du Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne (SDEY), pour l'électricité dans les bâtiments communaux et pour l'éclairage public.

Maintenance préventive de l'éclairage public : le maire rappelle au conseil municipal que la maintenance est confiée au SDEY depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le SDEY nous a fait parvenir les nouvelles dispositions du forfait maintenance éclairage public pour nos 159 points lumineux dont 41 LEDS, 118 autres et 10 armoires.

Il convient de mettre à jour la délibération comme suit :

Nombre de visites	Coût par point lumineux hors LEDS	Coût par point lumineux LEDS	Coût par armoire
1	3,00 €      2,00 €	3,00 €      2,00 €	10,00 €
3	15,00 €    12,00 €	5,00 €      2,50 €	30,00 €
4	16,00 €	6,00 €	40,00 €

En rouge, les anciens tarifs. Pour mémoire, nous avons 11 visites par an, ce qui n'est plus possible en 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les nouvelles dispositions du SDEY pour la maintenance de l'éclairage public et sollicite 4 visites par an.

GAZ : nos contrats de fournisseur gaz pour les bâtiments communaux sont conclus avec la société SEFE ENERGY (ex GAZ PROM). Cette société nous garantit des prix fixes jusqu'à la fin du contrat, à savoir 1<sup>er</sup> juillet 2026. Il n'y a pas lieu de modifier ces contrats.

TELEPHONIE : David ANSEL consulte actuellement des opérateurs de téléphonie en

prévision des nouveaux contrats fibre. Pour le moment, notre interlocuteur est ORANGE.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

A la demande de Joël MACHAVOINE, le maire indique que le chemin de la Noué a été remis en état par la Régie des Eaux de Puisaye Forterre.

Séance levée à 20 h 15.

Le maire,

Le secrétaire,

Gérard CHAT

François BOURGUIGNON